

CARTES SCOLAIRES 2021-2022

FORMULAIRE CARTE SCOLAIRE 2021-2022

Bon à savoir ! Votre carte est disponible sur l'application MyBus !

Créer votre carte scolaire directement sur l'application MyBus ! Comment ça fonctionne ?

- Téléchargez l'application MyBus ;
- Créez-vous un compte ;
- Sélectionner le titre carte scolaire 2021-2022 que vous souhaitez obtenir pour le réseau SMTUT ;
- Validez l'achat « gratuit »
- Envoyer ensuite les justificatifs demandés par mail pour valider votre titre de transport. Pour les élèves résidant à Thiers et Peschadoires
 - o Attestation de scolarité ;
 - o Justificatif de domicile ;
 - o Formulaire d'inscription dûment complété

[https://www.bus-](https://www.bus-smtut.com/fileadmin/mediatheque/Keolis/SITES_TEMPORAIRES/Bus_TUT/Documents/Inscription_scolaire/Formulaire_Carte_Scolaire_SMTUT_2021-2022.pdf)

[smtut.com/fileadmin/mediatheque/Keolis/SITES_TEMPORAIRES/Bus_TUT/Documents/Inscription_scolaire/Formulaire_Carte_Scolaire_SMTUT_2021-2022.pdf](https://www.bus-smtut.com/fileadmin/mediatheque/Keolis/SITES_TEMPORAIRES/Bus_TUT/Documents/Inscription_scolaire/Formulaire_Carte_Scolaire_SMTUT_2021-2022.pdf)

- Validez ensuite votre titre de transport à l'aide du QR Code dans le bus ;
- Présentez votre titre au conducteur lors de votre montée dans le bus.

C'est malin ! Je gagne du temps et je ne perds pas ma carte de bus !



Les formulaires scolaires sont à déposer à la Maison de la Mobilité pour obtenir la carte scolaire 2021-2022 **A PARTIR DU 15 JUILLET 2021** aux horaires d'ouverture :

Le lundi de 14h à 18h.

Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

La carte scolaire est valable sur l'ensemble du réseau SMTUT (lignes scolaires et urbaines) du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

Lors de l'inscription, une ligne a été attribuée à votre enfant pour les horaires scolaires. Il est donc demandé à l'élève de prendre la ligne qui est mentionnée sur sa carte principalement. Le conducteur se réserve le droit de refuser la montée d'un élève s'il n'emprunte pas la ligne indiquée créant ainsi une surcharge dans le bus et pénalisant l'un de ses camarades devant emprunter cette ligne.

Votre enfant peut avoir la carte scolaire papier et numérique à la fois. En cas de perte de la carte scolaire papier, la carte vous sera facturée 5€.

L'accès aux véhicules est réservé aux personnes munies d'un titre de transport valable. Tout voyageur doit préparer son titre de transport avant sa montée dans le bus. Toute fraude commise pourra être passible d'une amende (voir règlement de Keolis).

N° de carte :

Renseignements sur l'enfant scolarisé

Nom* : Prénom* :

Date de naissance* : / / Téléphone (de l'enfant) :

Sexe* : Féminin Masculin

Etablissement scolaire fréquenté* :

Classe (sept. 2021)* :

Arrêt de la montée SMTUT (le plus proche du domicile)* :

Renseignements sur le représentant légal

Nom* : Prénom* :

Adresse* :

Code postal* : Ville* :

Téléphone (fixe) : Portable :

Adresse mail* :

*champs obligatoires

Documents à joindre au dossier d'inscription

- Une copie de la carte d'identité de l'enfant.
- Une copie d'un **justificatif de domicile** (factures EDF, Téléphone).
- **2 photos d'identité** récentes de l'enfant scolarisé.

Signature du représentant légal :

Cachet de l'établissement scolaire 2021-2022 :

Maison de la Mobilité – 20, rue des Docteurs Dumas (Pôle Service Audembron), 63300 THIERS

04.73.80.50.71

maison-mobilite@stutb.fr

www.bus-smtut.com